Envoyé en préfecture le 15/12/2017
Reçu en préfecture le 15/12/2017
Affiché le 15/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_177-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_177

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 14 DÉCEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	56

Objet de la délibération:
Élection d'un 15ème vice-Président

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-Noël PERRIMOND, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Guy DEMARTINI, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Yves LE POULAIN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Thierry PESCE, Christine PREMOSELLI, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Christian TAILLANDIER, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Raymond GRAS pouvoir à Daniel MARIA, Richard STRAMBIO pouvoir à Nicole FANELLI, Yves BACQUET pouvoir à Georges ROUVIER, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Caroline COLLOMBAT pouvoir à Bernard CHILINI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Marie-Christine GUIOL pouvoir à Olivier AUDIBERT-TROIN, Alain HAINAUT pouvoir à Christine PREMOSELLI, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Françoise LEGRAIEN pouvoir à Liliane BOYER, Florence LEROUX pouvoir à Frédéric MARCEL

ABSENT(S) :
Claude PIANETTI, Sophie DUFOUR, Alain BOUCHER, Gilbert BOUZEREAU, Sandrine MARY-BOUZEREAU, Michèle PELASSY, Laure REIG, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Grégory LOEW

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN

Envoyé en préfecture le 15/12/2017
Reçu en préfecture le 15/12/2017
Affiché le 15/12/2017
ID : 083-248300493-20171214-C_2017_177-DE

Par une délibération n°C_2014_035 du 14 avril 2014, l'assemblée délibérante a procédé à l'élection des Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération Dracénoise, complétée par une délibération n°C_2014_181 du 18 décembre 2014.

Pour mémoire, le nombre de vice-Présidents de l'Agglomération dracénoise est aujourd'hui égal à 15, ce qui correspond au maximum autorisé par la loi.

Monsieur Fabien MATRAS étant frappé d'incompatibilité depuis son élection en qualité de député du Var, il convient de pourvoir à son remplacement au sein du Bureau communautaire.

Il est proposé de conserver le même nombre de vice-Présidents qu'auparavant, c'est-à-dire 15, et donc de pourvoir au poste devenu vacant, le vice-Président nouvellement élu prenant le 15ème rang.

Appelé à délibérer sur ces points, le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conserver le nombre de 15 vice-Présidents et de pourvoir à l'élection d'un 15ème vice-Président.

Ainsi, dans l'ordre du tableau, figurent désormais en position de :
- 13ème vice-Présidente, Madame Nicole FANELLI
- 14ème vice-Président, Monsieur Richard STRAMBIO

En application de l'article L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales applicable par renvoi à l'élection des vice-Présidents, après un appel à candidatures, le vote a lieu à bulletin secret, à deux tours, à la majorité absolue. Si un troisième tour est nécessaire, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Est candidat au poste de 15ème vice-Président :
- Monsieur Christian TAILLANDIER

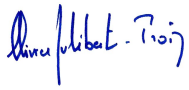
Aucun autre candidat ne se déclare en séance.

Chaque Conseiller communautaire a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Après le dépouillement, les résultats sont les suivants :
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 56
- Bulletins blancs : 4
- Suffrages exprimés : 52

Monsieur Christian TAILLANDIER ayant obtenu la majorité absolue des voix, à l'issue du premier tour, est proclamé 15ème vice-Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 15/12/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.